

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
Séance du 18 décembre 2008

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du
projet de modification du PLU de Pont
d'Ain

Sont présents 9 membres, convoqués le 25 novembre 2008.

Sont excusés :
M. BOUCHON – M. FERRY – M. BEGUET – M. HUMBERT et M. BERTHOLET

- Madame la Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de PONT d'AIN, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU.
- Elle informe que le PLU a été approuvé le 15 janvier 2008 et que le syndicat mixte a rendu un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de PONT d'AIN le 30 août 2007.
- Elle informe que la prescription de modification de PLU date du 21 octobre 2008 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier de procédure, modification prévue par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, le 28 novembre 2008.

Madame la Présidente expose l'objet de ce projet de modification :

Il s'agit de supprimer la zone d'urbanisation future 2 AU du Château en la déclassant en zone agricole stricte (As) afin de garantir la préservation des paysages sur le secteur du Château.

Lors de la procédure d'élaboration du PLU en 2007, les services de l'Etat et l'ABF avaient rendu un avis défavorable pour cette zone 2 AU au motif de l'atteinte aux sensibilités paysagères et environnementales qu'engendre l'urbanisation de ce secteur.

La Présidente observe que cette modification n'est pas de nature à toucher à l'économie générale du PLU.
A l'unanimité, le bureau rend un avis favorable.

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de modification du PLU de la commune de PONT d'AIN, approuvé le 15 janvier 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**